

# PROJET COMMUNE NOUVELLE



1 : Les activités communales et intercommunales autour du lac seront-elles encore possible ?

Aucun changement : les activités intercommunales du tour du lac (crèches, sport, culture, ...) continueront comme actuellement avec l'ensemble des 5 communes.

Au niveau communal : maintien des associations et animations telles qu'elles existent aujourd'hui (comité des fêtes, sou des écoles, culture...)

2 : Les indemnités des élus vont-elles augmenter ?

Non. L'enveloppe budgétaire restera constante jusqu'en 2020. L'équipe municipale regroupera les 2 conseils municipaux actuels, dont les 8 adjoints et les deux maires.

3 : Pourra-t-on aller indifféremment d'une mairie à une autre ?

Oui, avec le maintien complémentaire des horaires d'ouverture actuels dans chaque commune, les deux mairies sont maintenues et se complètent.

4 : Que deviennent les deux écoles ?

Les deux groupes scolaires seront maintenus avec une carte scolaire reprenant les actuelles limites communales. C'est un engagement des élus et cette demande a été confirmée favorablement par l'inspectrice d'Académie dont nous dépendons.

5 : Pourquoi ne pas organiser un référendum ?

Ce serait un vote peu représentatif du fait de la faible participation à ce type de consultation citoyenne. Il est toujours mieux d'avoir un dialogue entre les habitants et les élus. Des réunions publiques sont organisées régulièrement à cet effet.

6 : Les agents communaux devront-ils se déplacer sur une autre commune ?

Les secrétaires de mairie et les ATSEM resteront attachées à leur commune historique. Les agents municipaux effectuant des travaux de maintenance pourront être amenés à travailler en collaboration en fonction de leurs compétences.

## Questions / Réponses

2016

